

ESPRIT ET HISTOIRE DU JEUDI SAINT

En prétendant vous donner dans le cours d'une heure une idée scientifiquement valable de la liturgie du jeudi saint, j'ai tout à fait conscience des difficultés que cela comporte. Après de longues études sur la grande semaine, je peux affirmer deux choses : d'une part j'ai reçu une intuition plus profonde de l'esprit liturgique du jeudi saint, d'autre part mes doutes ont augmenté quant aux détails. En vous adressant maintenant la parole, je ne me sens pas professeur. Je suis l'un de vous, un chercheur comme vous, qui a la tâche maintenant, non d'enseigner, mais seulement de susciter la discussion.

La réforme de la liturgie est une chose très délicate. De tous côtés on pousse à aller vite, mais la science est plus lente. Les circonstances actuelles exigent à la fois qu'on agisse promptement et qu'on accomplisse une œuvre de fond. Parce que la connaissance solide et la justesse d'esprit font parfois défaut, on observe de temps à autre dans les revues, en matière de liturgie, des requêtes peu judicieuses et un dilettantisme regrettable. Nous voulons aller aux sources; nous devons travailler à la restauration de l'esprit liturgique authentique, même lorsque la foule n'est pas encore totalement mûre pour cette réforme; nous n'avons en vue que la vérité et la sincérité.

Dans cette conférence je voudrais proposer en synthèse l'esprit et l'histoire du jeudi saint, parce que c'est l'esprit qui vivifie et l'histoire qui enseigne¹; inspiré par cet esprit

1. Je ne veux pas donner ici une bibliographie détaillée de la littérature de la Semaine sainte, parce qu'on peut la trouver dans les manuels (EISENHOFER, RIGHETTI, etc.) et les revues (*Ephemerides Liturgicae*, *Les Questions liturgiques et paroissiales*, etc.). Un complément avec une indication de mon inspiration spéciale me semble ici suffisante. — John Walton TYRER, *Historical survey of Holy Week; its ser-*

et cette histoire, je vous proposerai, au terme de ma conférence, quelques thèses qui me semblent utiles comme point de départ pour notre discussion scientifique. Je ne traiterai pas dans cette leçon des problèmes modernes de la pastorale liturgique, parce que cela fera l'objet d'une autre conférence; pour la même raison, je ne donnerai pas une histoire du *Mandatum*. Pour ma part, dans cette conférence, je pars du passé séculaire de la liturgie, je développe l'esprit profond du culte divin. A la pastorale moderne de trouver ce qui, dans le passé, est le plus adapté au présent et de quelle manière l'esprit éternel de la liturgie doit s'incarner à ce moment providentiel. Pour moi, je ne désire que réaliser une rencontre profitable entre le passé et le présent, entre l'esprit immuable et l'instabilité de notre époque.

LA PLACE DU JEUDI SAINT DANS LE CYCLE PASCAL

Dans l'état présent de la liturgie romaine, le Triduum pascal se compose de quatre fêtes, qui constituent plus ou moins des unités en soi : le jeudi saint, le vendredi saint, la nuit pascale, le dimanche de la résurrection. Si nous considérons le lien de ces quatre unités entre elles, il apparaît immédiatement que le jeudi saint, le vendredi saint et le dimanche de la résurrection ont un caractère commun, tandis que la nuit pascale est totalement différente des trois autres solennités. L'histoire de la liturgie montre en effet que la nuit pascale est la Pâque antique et unique de l'Église, et que le jeudi saint, le vendredi saint et le dimanche de la résurrection sont des additions postérieures, des développements ultérieurs de la nuit pascale. Pour bien comprendre la nature du jeudi saint, nous devons le considérer d'abord par rapport à la nuit pascale.

Le caractère de la nuit pascale. — La Pâque primitive de l'Église avait le caractère d'une liturgie de la rédemption

vices and ceremonial (= Alcuin Club Collections, n° XXIX), Oxford University Press, London, 1932. — A. BAUMSTARK, *Liturgie comparée; conférences faites au prieuré d'Amay*, éd. refondue, Chevetogne (Belgique), 1939. — Gregory Dix, *The shape of the Liturgy*, Westminster, 1949.

et n'était pas principalement une commémoration du fait historique de la résurrection de Notre-Seigneur; il en était comme il en est aujourd'hui dans la liturgie restaurée de la nuit pascale. Dans cette nuit nous commémorons la délivrance d'un esclavage. La délivrance des Juifs de l'esclavage égyptien est le prototype de la délivrance des chrétiens : nous sommes libérés de l'esclavage du péché, du temps et de la mortalité et introduits dans « la liberté glorieuse des enfants de Dieu² ». La vie, la mort, la résurrection et l'ascension de Jésus — le sacrifice pascal — était naturellement le moyen par lequel cette rédemption était accomplie.

Depuis les temps les plus reculés, la Pâque, comme fête de la rédemption, était considérée comme l'occasion la plus convenable pour l'administration des sacrements par lesquels la rédemption est accordée à l'homme : le baptême en la mort et la résurrection de Jésus-Christ³, la confirmation, par laquelle « l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts » est donné pour « habiter » dans les membres de son Corps mystique⁴. L'identification du Christ avec son Église était acceptée sans réserve. La rédemption consiste dans l'entrée de l'homme « dans le Christ ». « Revêtir le Christ⁵ » au baptême et « l'onction » (littéralement la « christianisation⁶ ») avec son Esprit dans la confirmation, ce sont là des réalités et non pas des métaphores. Pour cette raison l'homme recevait les sacrements de la rédemption à Pâques, la fête de la rédemption; il les recevait au centre du Corps des rachetés, auquel il était incorporé; il les recevait des mains de l'évêque, le représentant du Père qui a soin de la vigne avec tous ses sarments⁷. Après cette entrée « dans le Christ » l'homme pouvait participer pour la première fois à la prière et au sacrifice du Christ, l'Eucharistie pascale. La mentalité sacramentelle primitive, prise dans son ensemble, était entrelacée ainsi avec la doctrine de l'Église comme Corps du Christ, et de la rédemption comme incorporation au Christ.

2. Rom., 8, 21.

3. Rom., 6, 3-4.

4. Rom., 8, 11.

5. Gal., 3, 27.

6. 1 Jo., 2, 27.

7. Jo., 15, 1.

On peut dire que la nuit pascale célèbre concrètement l'origine et les causes de la rédemption de l'humanité. Dans cette nuit, c'est le Christ ressuscité qui est actif dans son Église. Le thème directeur de la nuit pascale, c'est la parole du psalmiste, que nous chantons dans l'introït du dimanche de la résurrection : « *Resurrexi et adhuc tecum sum, alleluia*⁸. » Le Christ ressuscité entre dans l'Église, se montre comme accomplissant les prophéties, donne la vie éternelle par des moyens efficaces, et dresse le banquet céleste pour ses élus. Aussi la nuit pascale est une fête d'un caractère spécial, la fête de la rédemption comme telle dans la réalisation solennelle de toutes les grâces surnaturelles.

Cette nuit pascale était précédée, pour les catéchumènes, par un temps de jeûne préparatoire et d'exorcismes, dont notre Carême est le développement.

Le caractère des semaines sainte et pascale. — Immédiatement après les longues persécutions, un genre nouveau de fêtes s'établit. Sous la paix constantinienne, l'Église commença à pénétrer toute la vie humaine. Les chrétiens voulaient disposer toute la vie selon le grand exemple du Seigneur Jésus-Christ. Beaucoup de gens se sont retirés dans le désert pour vivre totalement dans le Christ et par sa grâce, sans contact avec les choses de ce monde; ce sont les fameux anachorètes. Tout le monde chrétien s'appliquait à contempler la vie merveilleuse de Jésus, on se rendait en pèlerinage aux Lieux saints, partout on y élevait des basiliques somptueuses, on y célébrait les mystères de Jésus dans une liturgie splendide. Au IV^e siècle se sont établies les grandes fêtes liturgiques commémorant les événements historiques de la vie de Jésus.

Le centre de cette innovation n'était pas Rome, mais Jérusalem. Les particularités de ce Lieu saint suggéraient d'elles-mêmes l'idée d'une commémoration locale des événements des derniers jours de la vie de Notre-Seigneur, aux endroits réels ou supposés où ils s'étaient accomplis. On peut attribuer ce développement liturgique à saint Cyrille, qui était évêque de Jérusalem de 348 à 386. Dans ses catéchèses, qu'il a prononcées en 348 ou 350, c'est-à-dire avant

8. Ps. 138, 18.

son épiscopat ou au début de celui-ci, on ne trouve pas une allusion à ces nouveautés très importantes, tandis que, vers la fin de son épiscopat, la pèlerine Éthérie pouvait écrire une relation complète et exacte de toutes les cérémonies qui marquèrent la célébration des semaines sainte et pascale, et auxquelles tout le peuple avait pris part⁹.

Dans le journal de voyage d'Éthérie nous trouvons d'abord une description très précise de la grande semaine; elle donne toutes les particularités de la grande semaine en général, puis de la procession du dimanche, des lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi; deuxièmement du samedi, et troisièmement de la semaine pascale (y compris le dimanche de la résurrection). Quelles sont les particularités qui l'ont surprise, à son propre témoignage?

Éthérie ne décrit pas la *nuit pascale*, parce que « les vigiles pascales se font comme chez nous; il n'y a qu'une seule chose qui se fait en plus ici...¹⁰ ». Par conséquent, nous devons conclure qu'à Jérusalem on n'avait pas touché à la grande fête traditionnelle de la rédemption.

Elle est également très brève sur la *semaine pascale*, parce que « les fêtes de Pâques sont célébrées tard, comme chez nous, et les offices ont lieu régulièrement, pendant les huit jours après Pâques, comme ils ont lieu partout, au temps de Pâques jusqu'à l'octave¹¹ »; suivent ici quelques particularités locales. Cette semaine pascale était célébrée déjà partout à l'imitation des juifs, qui prolongeaient les grandes fêtes pendant toute une semaine. Les premières attestations concernant cette semaine datent du milieu du IV^e siècle, mais saint Augustin dit déjà que c'est une coutume ancienne de l'Église¹².

La description de la *grande semaine*, au contraire, est très détaillée et ne contient nulle part les mots « comme

9. ÉTHÉRIE, *Journal de voyage*. Texte latin, introduction et traduction de Hélène PÉTRÉ (= Sources chrétiennes, 21), Paris, 1948, pp. 219-247.

10. *Ibid.*, pp. 238-241.

11. *Ibid.*, pp. 240-241.

12. « Haec de Scripturis firmissime tenentur, id est Pascha et Pentecostes. Nam ut quadraginta illi dies ante Pascha observentur, Ecclesiae consuetudo roboravit; sic etiam ut octo dies Neophytorum distinguantur a caeteris, id est, ut octavus primo concinat. » S. AUGUSTINUS, *Epistola*, 55, 32; P. L., 33, 220.

chez nous » ou « comme cela a lieu partout ». Nous pouvons sans doute en conclure que la semaine sainte, qui existait déjà partout comme préparation de la nuit pascale, a reçu sa liturgie caractéristique à Jérusalem.

Quel était le caractère général de ces trois périodes liturgiques à Jérusalem? La *nuit pascale* restait la fête de la rédemption comme telle dans la célébration solennelle des sacrements de l'Église. La *semaine pascale* (y compris le dimanche de la résurrection) était à la fois la continuation des solennités sacramentelles de la nuit pascale quant au perfectionnement des néophytes, et quant à la commémoration liturgique des apparitions historiques du Christ ressuscité. La *semaine sainte* était la commémoration liturgique et ascétique de la passion et de la mort de Jésus-Christ, avec sa résurrection en perspective. Ce caractère général, la liturgie l'a toujours conservé.

Jeudi saint vendredi saint. — Dans le journal de voyage d'Éthérie, il est frappant de voir que le jeudi et le vendredi de la semaine sainte constituent une seule fête, dans une unité parfaite. Lundi, mardi et mercredi sont clairement séparés : « *Item alia die, id est secunda feria, aguntur quae ...*¹³ »; « *Item tertia feria similiter omnia fiunt...*¹⁴ »; « *Item quarta feria aguntur omnia...*¹⁵ ». Au contraire, jeudi et vendredi sont considérés comme une grande célébration continue, après laquelle vient une cérémonie séparée, qui est la nuit pascale : « *Item quinta feria aguntur...*¹⁶ »; « *Sabbato autem...*¹⁷ ». Du reste, c'est la matière de ces deux jours qui explique leur parfaite unité : c'est la passion et la mort de Jésus-Christ, selon la chronologie; on suit exactement les faits évangéliques de la Cène jusqu'à l'ensevelissement de Jésus. Presque sans interruption, du soir de jeudi jusqu'à la nuit de vendredi, les cérémonies se succèdent. Sans aucun doute, le thème commun de ces deux jours est la passion et la mort de Jésus.

Selon le journal d'Éthérie, pendant le Carême on n'offrait

13. *Ibid.*, pp. 224-225.

14. *Ibid.*, pp. 224-225.

15. *Ibid.*, pp. 226-227.

16. *Ibid.*, pp. 226-227.

17. *Ibid.*, pp. 238-239.

le sacrifice eucharistique que le dimanche et le samedi. La liturgie de la passion et la mort de Notre-Seigneur renfermait pourtant de toute évidence, peut-on dire, l'Eucharistie. Il y avait le jeudi saint deux messes, l'une pendant la cérémonie de deux heures au *Martyrium*, à la fin de laquelle était prononcée la proclamation : « A la première heure de la nuit (7 heures du soir), rassemblons-nous tous à l'église de l'Éléona, car une grande fatigue nous attend aujourd'hui, cette nuit¹⁸ »; l'autre messe était célébrée immédiatement après le renvoi du *Martyrium* (à 4 heures environ), mais derrière la Croix, où tout le monde communiait. Le vendredi saint il n'y avait pas de messe et pas de communion. Mais à Jérusalem on considérait sans doute la célébration eucharistique derrière la Croix comme l'Eucharistie des deux jours et pas seulement du jeudi saint. En effet, il est très remarquable de voir que l'offrande du sacrifice eucharistique, le jeudi saint, avait lieu sur l'emplacement même de la croix. On s'est étonné que la commémoration de la Cène n'ait pas été célébrée plutôt dans l'église de Sion, construite sur l'emplacement du Cénacle, « salle haute » où la tradition localisait à la fois l'institution de l'Eucharistie et la descente du Saint-Esprit. On voulait indiquer clairement que la Cène n'est que le premier acte de la passion. « Pour une raison dogmatique d'une souveraine convenance, dit J.-B. Thibaut, l'Église de Jérusalem commémorait le jeudi la Cène du Seigneur sur le Calvaire, afin de démontrer l'unité du sacrifice eucharistique et de celui de la croix¹⁹. » Cette unité, Éthérie l'indique elle-même, quand elle décrit le défilé du peuple devant la Croix au vendredi saint : « Jusqu'à la sixième heure, toute le monde défile, entrant par une porte, sortant par l'autre, car cette cérémonie a lieu à l'endroit où la veille, le jeudi, on a fait l'oblation²⁰ », c'est-à-dire dans la chapelle étroite nommée *post Crucem*.

Quelques particularités relevées dans les anciens sacramentaires occidentaux soulignent peut-être la même unité liturgique du jeudi saint et du vendredi saint; ainsi, quel-

18. *Ibid.*, pp. 226-227.

19. J.-B. THIBAUT, *Ordre des Offices de la Semaine sainte à Jérusalem du IV^e au X^e siècle*, Paris, 1926, pp. 27 et 49-50.

20. *Ibid.*, pp. 234-237.

quefois, la messe du jeudi saint n'a pas la conclusion d'une postcommunion (et d'une oraison *super populum*), et la cérémonie du vendredi saint se termine au contraire avec une postcommunion (et une oraison *super populum*)²¹.

Quelques autres traits curieux de la liturgie romaine relèvent peut-être aussi l'unité originelle des deux jours. Les Passions du dimanche des Rameaux, du mardi et du mercredi commencent toutes les trois par l'annonce de la fête pascale : « *In illo tempore : Dixit Jesus discipulis suis : Scitis quia post biduum Pascha fiet, et Filius hominis tradetur ut crucifigatur* »; « *In illo tempore : Erat Pascha, et azyma post biduum* »; « *In illo tempore : Appropinquabat dies festus azymorum, qui dicitur Pascha.* » Le vendredi saint la passion de saint Jean commence avec l'arrestation de Jésus, mais au jeudi saint nous trouvons l'Évangile de saint Jean, qui commence avec l'annonce de la Pâque : « *Ante diem festum Paschae, sciens Jesus quia venit hora ejus.* » Cela indique peut-être que non seulement pour l'histoire du lavement des pieds, mais aussi par suite de l'unité liturgique des deux jours, on a placé au VII^e siècle à Rome le début de la Passion de saint Jean au jeudi saint²². Les discours après la Cène des chapitres XIII-XVII de l'Évangile de saint Jean, qui ne se trouvent pas dans la liturgie ro-

21. Voyez par exemple les tableaux comparatifs dans Pierre DE PUNIER, O.S.B., *Le Sacramentaire romain de Gellone*, Rome, *Ephemerides Liturgicae*, pp. 62*-69*.

22. Theodor KLAUSER, *Das römische Capitulare Evangeliorum. Texte und Untersuchungen zu seiner ältesten Geschichte*, I. Typen (= Liturgiegeschichtliche Quellen und Forschungen, 28), Münster i. W., 1935 :

P. 23 : A. TYPE II.

Feria III ad scam Priscam scd. Ioh. cap. cxii (13, 1-32). *Ante diem festum paschae sciens Iesus quia venit hora eius usq. et Deus continuo clarificavit eum.*

Feria V ad Lateranis conficitur chrisma.

P. 69 : B. TYPE A.

Feria III ad scam Priscam scd. Ioh. cap. cxii (13, 1-32). *In illo tempore ante diem festum paschae sciens Iesus usq. et Deus continuo clarificavit eum.*

Feria V ad Lateranis conficitur chrisma scd. Ioh. cap. cxii (13, 1-15). *In illo tempore sciens Iesus quia venit eius hora usq. ut quemadmodum ego feci vobis ita et vos faciatis.*

Pp. 110-111 : C. TYPE Σ.

Feria III ad scam Priscam scd. Ioh. cap. cxii (13, 1-32). *Ante diem festum paschae sciens Iesus usq. et Deus continuo clarificavit eum.*

Feria V ad Lateranis conficitur chrisma scd. Ioh. cap. cxii (13,

maine d'aujourd'hui, se lisaient pendant la nuit de jeudi à vendredi à Jérusalem au temps d'Éthérie.

Il est frappant aussi que la collecte des deux jours actuels soit la même : « *Deus a quo et Judas...* »

LE SENS LITURGIQUE DU JEUDI SAINT

Si nous admettons que la liturgie de Jérusalem au IV^e siècle a inspiré pour toute l'Église le développement des fêtes de l'année liturgique, nous ne voulons pas dire que tout le monde a accepté aussi son esprit. L'idée palestinienne de faire de la liturgie une reconstitution historique et de commémorer concrètement les divers épisodes de l'histoire sacrée a sans doute été imitée partout, mais le style, la mentalité, l'esprit de la célébration palestinienne ne se sont pas répandus de la même manière. Tout d'abord c'était impossible, parce que les situations locales et le climat religieux de la Palestine étaient uniques, inimitables. D'autre part, en beaucoup d'autres régions on célébrait déjà les « fêtes d'idée », qui étaient l'expression des grands mystères religieux, Incarnation, Rédemption, s'accomplissant dans le Christ et en nous par le Christ. A Jérusalem la célébration était très évocatrice, parlant à l'imagination et à la sensibilité, par exemple tout l'office du vendredi saint est caractérisé par une compassion douloureuse aux souffrances de Jésus. Ailleurs les grandes fêtes anciennes, classiques, étaient plus dogmatiques, symboliques, sacramentelles et mystiques. En Orient, par exemple, on célébrait çà et là Pâques au vendredi saint (*pascha staurosimon*), mais d'ailleurs dans le même esprit qu'au dimanche pascal (*pascha anastasimon*), c'est-à-dire dans la joie exul-

1-15). Sciens Iesus quia venit hora eius usq. ut quemadmodum ego feci vobis ita et vos faciatis.

P. 150 : D. TYPE Δ.

Feria III ad scam Priscam scd. Ioh. cap. cxii (13, 1-32). Ante diem festum paschae sciens Iesus usq. et Deus continuo clarificavit eum.

Feria V in caena domini ad Lateranis quando chrisma conficitur scd. Ioh. cap. cxii (13, 1-32). Ante diem festum paschae sciens Iesus usq. et Deus continuo clarificavit eum.

tante du triomphe du Christ sur le péché et la mort²³. Pour cette raison nous constatons qu'en beaucoup de lieux les commémorations palestiniennes des épisodes de l'histoire sacrée sont imitées, mais en même temps idéalisées selon les principes des « fêtes d'idée » anciennes et classiques. En d'autres termes : on ne commémore pas seulement historiquement, expressivement, superficiellement l'épisode sacré, mais on le synthétise sous une idée sotériologique, un *leitmotiv*, de sorte que cet épisode s'accomplit encore en nous par le Christ, comme il s'est accompli une fois dans le Christ.

Sans doute dans la liturgie occidentale (sur laquelle nous allons concentrer maintenant toute notre attention) la célébration du jeudi saint et du vendredi saint forment également une unité par la succession historique des épisodes sacrés; cependant chacun des jours a reçu un *leitmotiv* par l'idéalisation liturgique classique, et cette idée de synthèse a été conservée à travers toutes les vicissitudes de l'histoire et malgré les additions postérieures. Les titres *feria quinta in Coena Domini*, *Natalis calicis*, et surtout *dies traditionis*²⁴, insinuent déjà plus ou moins le *leitmotiv*.

Nous croyons pouvoir exprimer au mieux le thème dominant du jeudi saint par la formule latine de *traditio* dans sa double signification française de « trahison » et de « don de soi ». Dans la liturgie du jeudi saint les membres du Corps mystique renoncent à la « trahison » du péché et se donnent totalement à Dieu, et tout cela par le Christ qui, trahi par l'humanité, s'est donné totalement à nous, notamment dans son sacrifice eucharistique.

La « trahison » de la part des hommes nous la voyons dans le crime de Judas, la fuite des disciples, la faiblesse de saint Pierre, l'indignité des chrétiens au banquet eucharistique. Entendez la préface de la messe du soir du sacramentaire gélasien ancien : « *Per Christum Dominum nostrum. Quem in hac nocte inter sacras epulas increpantem mens*

23. A. BAUMSTARK, *Liturgie comparée*, Chevetogne (Belgique), 1939, pp. 179-183.

24. JOHN WALTON TYRER, *Historical survey of Holy Week; its services and ceremonial* (= Alcuin Club Collections, n° XXIX), Oxford University Press, London, 1932, pp. 79-81 : Chapter VI, *Maundy Thursday*, A. Names. — MARIO RIGHETTI, *Manuale di storia liturgica*, Milano, 1946, vol. II, p. 141.

*sibi conscia traditoris ferre non potuit, sed apostolorum derelicto consortio sanguinis pretium a Iudaeis accepit, ut vitam perderet quem distraxit*²⁵. »

Contre cette « trahison » l'Église prêche la conversion, surtout dans l'Épître de saint Paul : « Que chacun donc s'éprouve soi-même, et qu'ainsi il mange de ce pain et boive de ce calice; car celui qui mange et boit indignement, sans discerner le corps du Seigneur, mange et boit son propre jugement²⁶ », et dans la collecte, où trahison et conversion sont opposées l'une à l'autre : « *Deus, a quo et Judas reatus sui poenam, et confessionis suae latro praemium sumpsit.* » Par suite de cet aspect de la conversion, la réconciliation des pénitents est aussi à sa place en ce jour.

Au centre cependant se trouve la *traditio* du Christ, qui se donne totalement à son Église. Le lavement des pieds occupe une place d'honneur dans la messe et jouit d'une célébration spéciale, parce que Jésus-Christ veut nous démontrer que la charité est l'âme du « don de soi ». Mais le « don de soi » toujours actuellement présent et actif, c'est l'Eucharistie elle-même, qui se célèbre à ce moment dans cette église. Pour cette raison le mot *tradere* est introduit dans le canon de la messe : « *Communicantes et diem sacramentissimum celebrantes, quo Dominus noster Jesus Christus pro nobis est traditus* »; « *Hanc igitur oblationem servitutis nostrae, sed et cunctae familiae tuae, quam tibi offerimus ob diem, in qua Dominus noster Jesus Christus tradidit discipulis suis Corporis et Sanguinis sui mysteria celebranda* »; et dans le sacramentaire gélasien ancien : « *Qui hac die antequam traderetur, accepit panem*²⁷. »

Le *leitmotiv* de *traditio*, avec toutes ses significations et ses nuances n'est pas développé schématiquement mais symphoniquement; il offre de nombreuses variations et c'est un jeu continu d'oppositions diverses et d'interactions. C'est merveille de voir comment l'idée dominante a été toujours conservée malgré les modifications et les adjonctions des siècles. Aussi la poésie de la préface du sacramentaire gé-

25. *The Gelasian Sacramentary. Liber Sacramentorum Romanae Ecclesiae. Edited with introduction, critical notes and appendix by H. A. WILSON, Oxford, 1894, p. 72.*

26. I Cor., II, 28-29.

27. *The Gelasian Sacramentary, p. 67.*

lasien ancien est-elle au goût de tous les temps : « *Patitur itaque Dominus noster Iesus Christus Filius tuus cum hoste novissimum participare convivium, a quo se noverat continuo traditurum, ut exemplum innocentiae mundo relinqueret, et passionem suam pro saeculi redemptione suppleret*²⁸. »

LA STRUCTURE GÉNÉRALE DE LA LITURGIE DU JEUDI SAINT

Que nous enseigne l'histoire de la liturgie occidentale relativement à la célébration liturgique du jeudi saint ?

Parce que le jeudi saint était un jour particulier, il a été doté de plusieurs cérémonies liturgiques sans lien entre elles, à savoir : comme dernier jour « liturgique » ou « eucharistique » avant la nuit pascale, il a reçu la consécration des saintes huiles; comme dernier jour du Carême originel, la réconciliation des pénitents; comme le jour de l'institution de la sainte Eucharistie et du commencement de la Passion, la messe commémorative et le lavement des pieds. Nous voulons traiter maintenant un peu en détail de ces trois éléments.

La consécration du saint chrême et la bénédiction des saintes huiles ont une antiquité vénérable dans toutes les liturgies. En soi ces cérémonies n'ont pas de relation avec le mystère du jeudi saint, mais elles sont directement liées aux sacrements du baptême, de la confirmation et de l'extrême-onction. Pourquoi a-t-on placé en Occident ces cérémonies au jeudi saint ? Voici la raison donnée communément par les auteurs : pour abrégé la liturgie de la nuit pascale on a placé très anciennement, déjà, les rites du saint chrême et des saintes huiles au dernier jour avant le samedi saint qui fût « liturgique » ou « eucharistique », c'est-à-dire au jeudi saint. Dans le sacramentaire gélasien ancien on trouve en effet une messe chrismale spéciale²⁹, et dans le

28. *Ibid.*, p. 73.

29. *Ibid.*, pp. 69-72.

sacramentaire grégorien les rites du chrême et des huiles intercalés dans une messe³⁰.

Mais le problème n'est pas si simplement résolu, parce que tout dépend de l'existence d'une messe au jeudi saint.

La célébration eucharistique. — Quoique en Occident le jeudi fût un jour « aliturgique » ou « sans eucharistie », selon toute vraisemblance depuis le IV^e siècle déjà, l'Eucharistie était célébrée le jeudi saint. Pour l'Afrique, saint Augustin témoigne explicitement de l'existence non seulement d'une messe, mais de deux messes en ce jour³¹; de même, dans le journal d'Éthérie, il est question de deux messes. La raison pour laquelle on a célébré depuis les temps les plus anciens l'Eucharistie est évidente : on voulait commémorer la Cène.

Hors de Rome, le jeudi saint a reçu de bonne heure une grande solennité. Ne considérons que la liturgie romaine, comme elle était célébrée en Gaule, en d'autres termes la liturgie gallicane romanisée des sacramentaires gélasiens³². Cette liturgie, par la composition de deux formulaires eucharistiques séparés, distingue clairement entre les cérémonies du chrême et des huiles comme préparation à l'initiation chrétienne de la nuit pascale, et la commémoration de la Cène comme caractéristique du jeudi saint lui-même. Le grand exemple classique et déterminant se trouve dans le sacramentaire gélasien ancien³³.

30. *Das Sacramentarium Gregorianum nach dem Aachener Ur exemplar. Herausgegeben von HANS LIETZMANN. Mit Registern von Heinrich BORNKAMM (= Liturgiegeschichtliche Quellen, 3), Münster i. W., 1921, pp. 44-47.*

31. « Sed nonnullos probabilis quaedam ratio delectavit, ut uno certo die per annum, quo ipsam coenam Dominus dedit, tanquam ad insigniorem commemorationem post cibos offerri et accipi liceat corpus et sanguinem Domini. Honestius autem arbitror ea hora fieri, ut qui etiam jejunaverit, post refectioem quae hora nona fit, ad oblationem possit occurrere. Quapropter neminem cogimus ante dominicam illam coenam prandere, sed nulli etiam contradicere audemus. Hoc tamen non arbitror institutum, nisi quia plures et prope omnes in plerisque locis eo die lavare consueverunt. Et quia nonnulli etiam jejunium custodiunt, mane offertur propter prandentes, quia jejunia simul et lavacra tolerare non possunt; ad vesperam vero propter jejunantes. » S. AUGUSTINUS, *Epistola*, 54, 9; P. L., 33, 204.

32. H. SCHMIDT, S.J., *De Sacramentariis Romanis; bibliographia cum notitiis* (1939-1953), *Gregorianum*, 34 (1935), 725-743.

33. *The Gelasian Sacramentary*, pp. 69-74.

La réconciliation des pénitents. — Dans le même sacramentaire on trouve aussi une messe pour la réconciliation des pénitents. Cette messe était la conclusion solennelle du Carême, placée au jeudi saint comme dernier jour du Carême antique; on l'a laissée clairement séparée des deux autres cérémonies.

Rome. — Hors de Rome existait donc le principe de la simple succession des diverses cérémonies du jeudi saint. Quelle était la situation à Rome? En raison de la nature propre du sacramentaire gélasien ancien, il n'est pas permis de dire que ce sacramentaire donne exactement la liturgie urbaine de Rome. Nous devons toujours distinguer très exactement ce qui dans ce gélasien est pris directement de Rome, et ce qui malgré l'imitation de Rome a pris naissance en Gaule³⁴.

Les deux sources principales de la liturgie urbaine de Rome sont le sacramentaire préhadrien de Padoue et le sacramentaire hadrien. Dans ce dernier nous trouvons *une* messe au jeudi saint, conforme à la messe d'aujourd'hui; dans cette messe sont intercalées les cérémonies du chrême et des huiles³⁵. Le sacramentaire de Padoue donne au contraire *deux* messes : « *Item quae dicenda sunt in coena domini* » et « *Item ipsa die missa sero* »; ces deux messes semblent cependant être incomplètes, parce que la première n'a rien avant le *Communicantes* et la deuxième rien après le *Qui pridie*; les deux réunies forment la messe unique de l'hadrien³⁶; en outre, non pas dans le corps du préhadrien

34. Voyez note 32.

35. *Das Sacramentarium Gregorianum*, n. 77-78, pp. 44-47.

77. ORATIO IN CENA DOMINI AD MISSAM.

1. Deus a quo et Iudas.

2. SUPER OBLATA. Ipse tibi quaesumus.

3. Communicantes.

4. Hanc igitur.

IN IPSO DIE ITA CONFICITUR CHRISMA...

5. Emitte domine spiritum.

6-II. INCIPIT BENEDICTIO CHRISMATIS PRINCIPALIS...

78. 1-2. EXORCISMUS OLEI...

3. AD COMPLETA. Refecti vitalibus alimentis.

36. *Die älteste erreichbare Gestalt des Liber Sacramentorum anni circuli der römischen Kirche* (Col. Pad. D. 47, fol. 11^r-100^r). *Einleitung und Textausgabe* von Kunibert MOHLBERG, O.S.B., *Untersuchun-*

mais au début, il y a une messe chrismale selon la tradition gélasienne³⁷. Que nous enseignent ces deux documents sur le jeudi saint romain ?

Plusieurs témoins parlent de la réconciliation des pénitents le jeudi saint à Rome; le principal de ces témoins est la lettre d'Innocent I^{er} († 417)³⁸. Sans doute peut-on observer des traits romains dans le rituel du gélasien ancien. Nous pensons que la première messe du préhadrien est la partie eucharistique de la réconciliation antique à Rome. Voici nos arguments. L'absence de la messe des catéchumènes indique qu'on l'avait remplacée par la réconciliation, comme le dit aussi la rubrique du gélasien ancien : « *Eodem die non psallitur, nec salutatur, id est non dicit Dominus vobiscum : et Reconciliatio Poenitentis*³⁹. » Cette messe ne peut pas faire partie des cérémonies du chrême et des huiles, parce que le sacramentaire de Padoue a ajouté une messe chrismale au dehors du corps préhadrien. Il est seulement curieux que le sacramentaire de Padoue ne donne pas le rituel de la réconciliation. La raison en est peut-être que ce rite était déjà hors d'usage à Rome au temps de saint Grégoire.

La deuxième messe du sacramentaire préhadrien doit être la messe du soir pour la commémoration de la Cène. Originellement cette messe du soir n'a pas eu non plus d'avant-messe (saint Augustin dit en effet qu'on célèbre au jeudi saint l'Eucharistie immédiatement après le souper, à l'imi-

gen von Anton BAUMSTARK (= Liturgiegeschichtliche Quellen, 11-12), Münster i. W., 1927, n. 296-302, pp. 23-24 :

ITEM QUAE DICENDA SUNT IN CENA DOMINI.

296. Communicantes.

297. Qui pridie.

298. *Ad complendum*. Refecti vitalibus alimentis.

ITEM IPSA DIE MISSA SERO.

299. Deus a quo Iudas.

300. *Super oblatam*. Ipse tibi quaesumus.

301. Hanc igitur.

302. Qui pridie.

37. *Ibid.*, p. xxv.

38. « De poenitentibus autem, qui sive ex gravioribus commissis, sive ex levioribus poenitentiam gerunt, si nulla interveniat aegritudo, quinta feria ante Pascha eis remittendum, Romanae Ecclesiae consuetudo demonstrat. » Gaetano MALCHIODI, *La lettera di S. Innocenzo I a Decenzio Vescovo di Gubbio. Breve studio esegetico-storico*, Roma, 1921, p. 13.

39. *The Gelasian Sacramentary*, p. 63.

tation de la Cène⁴⁰). Cependant on peut considérer la présence d'une avant-messe dans le sacramentaire de Padoue comme une addition postérieure faite avant saint Grégoire ou par lui. L'absence de conclusion dans cette messe du soir est attestée dans le gélasien ancien à la fin de la messe chrismale : « *Hoc autem expleto* (c'est-à-dire les cérémonies du chrême et des huiles), *veniens ante altare, ponis in ore calicis de ipsa hostia : non dicis Pax Domini, nec faciunt pacem : sed communicant, et reservant de ipso sacrificio in crastinum unde communicent*⁴¹. » Cette rubrique appartenait peut-être à Rome à la messe du soir, dans laquelle on avait placé les cérémonies du chrême et des huiles; elle a dû être placée par erreur dans la messe chrismale du gélasien ancien, qui donne à la messe du soir la conclusion habituelle; cela doit être dit en désaccord avec la rubrique citée de la messe chrismale.

A mon avis, il est impossible de prouver par les documents que la liturgie urbaine de Rome a connu une messe chrismale spéciale comme on la trouve hors de Rome. Quand on a placé ce rite au jeudi saint, on l'a simplement intercalé dans la messe du soir; quelques documents parlent en effet de l'heure tardive de cette cérémonie⁴². Cette intercalation est vraisemblablement la raison du mélange actuel de gravité, de tristesse, d'allégresse et de joie.

Parce qu'à Rome la réconciliation des pénitents était, au temps de saint Grégoire ou immédiatement après lui, hors d'usage, on a fait des deux messes, qu'on trouve dans le sacramentaire préhadrien, une messe unique du soir, dans laquelle le pape consacrait aussi le chrême et les huiles. Cet assemblage était œuvre facile, comme on peut le voir en comparant les sacramentaires préhadrien et hadrien.

En résumé. — La liturgie urbaine de Rome n'a pas réussi la réalisation parfaite de cérémonies qui ne sont pas de son invention et de son initiative. L'idée de la commémoration de la Cène vient de Jérusalem, Rome l'a acceptée, mais elle ne l'a pas développée harmonieusement. La solen-

40. Voyez note 31.

41. *Ibid.* (note 30), p. 72.

42. Mario RIGHETTI, *Manuale di storia liturgica*, Milano, 1946, vol. II, p. 145.

nité des solennités, c'est-à-dire la nuit pascale, ne tolérait pas à côté d'elle une autre solennité de même valeur. C'est pourquoi à Rome le jeudi saint devenait, après avoir passé par des formes intermédiaires, un jour qu'on doit reconnaître comme liturgiquement imparfait.

Hors de Rome, l'Occident était plus ouvert aux usages liturgiques de l'Orient et avait aussi une mentalité plus historique et plus amie des cérémonies expressives. Pour ce motif le jeudi saint était organisé plus parfaitement hors de Rome, même dans la liturgie romaine des Gaules. On y a respecté toutes les valeurs liturgiques propres à ce jour.

Après la réforme liturgique de Charlemagne, tout l'Occident a accepté la liturgie urbaine de Rome et a perdu la liturgie propre du jeudi saint qui était plus parfaite.

LA CONSERVATION DE L'EUCCHARISTIE

Il était très normal de conserver l'Eucharistie du jeudi saint pour le vendredi saint. Dans l'antiquité on conservait l'Eucharistie sous l'espèce du pain pour les jours aliturgiques, où l'on communiait publiquement ou en privé, ordinairement après la synaxe fériale⁴³.

Lorsque le vendredi saint devint l'unique jour aliturgique de l'année ecclésiastique, cette conservation fut considérée de plus en plus comme une chose spéciale et propre au jeudi saint. Au moyen âge, lorsque la dévotion au Saint-Sacrement reçut une nouvelle orientation, on développa autour de la sainte réserve une grande cérémonie eucharistique en l'honneur de la présence réelle. Parce que la messe se célèbre le matin, la grande masse du peuple ne peut pas venir, mais l'après-midi et le soir tous viennent visiter le Saint-Sacrement, dans lequel on voit le Corps du Christ enseveli dans le tombeau⁴⁴. Inutile de dire que cette évolution a fait tort à l'idée directrice du jeudi saint.

43. Gregory DIX, *A detection of aumbriés. With other notes on the history of reservation*, Westminster, 1948.

44. J. A. JUNGSMANN, S.J., *Die Andacht der vierzig Stunden und das Heilige Grab*, dans *Liturgisches Jahrbuch*, 2 (1952), pp. 184-198. — Joachim KETTEL, *Zur Liturgie des Gründonnerstag*, dans *Liturgisches Jahrbuch*, 3 (1953), pp. 60-74.

LA CONCÉLÉBRATION

Au *Triduum Sacrum* la liturgie romaine a conservé un reste des anciennes cérémonies liturgiques dites « communautaires », bien qu'on doive convenir que cet aspect communautaire est réalisé d'une manière très imparfaite. Le jeudi saint, tous les prêtres assistent à la messe d'un seul célébrant et y communient, autrement dit : le jeudi saint les messes privées sont exclues. Quelle était la pratique ancienne dans la liturgie ancienne ? Nous ne pouvons aborder ici que quelques points généraux⁴⁵.

Pour ma part, je crois que la distinction entre concélébration vraiment sacerdotale et concélébration non consécatoire est la meilleure théologiquement et historiquement. La concélébration vraiment sacerdotale est une concélébration dans laquelle les prêtres prennent part au sacrifice eucharistique vraiment comme prêtres, selon leur caractère sacerdotal. Cette concélébration vraiment sacerdotale doit se réaliser selon un rite. Dans l'histoire nous observons plusieurs rites de concélébration : simple assistance des prêtres, prononciation par tous du Canon, etc. De là deux problèmes très difficiles, qui ne sont pas encore clairement résolus : a) quel rite est théologiquement nécessaire pour une concélébration vraiment sacerdotale ? b) quels rites, historiquement connus, constituent des concélébrations vraiment sacerdotales ? Selon ma distinction, il n'y a pas concélébration vraiment sacerdotale, si l'on a exclu intentionnellement, *data opera*, la consécration sacramentelle de l'activité liturgique des prêtres assistants.

L'*Ordo Romanus III*, selon la numération d'Andrieu, ne semble pas connaître la concélébration vraiment sacerdotale du jeudi saint ; à Rome cette concélébration était réservée, à la fin du VII^e siècle, aux grandes fêtes de Pâques, de la

45. On trouve une bibliographie détaillée de la concélébration dans F. VANDENBROUCKE, O.S.B., *Concélébration ou messes privées ?* dans *Les Questions liturgiques et paroissiales*, 32 (1951), pp. 61-72. — F. VANDENBROUCKE, O.S.B., *La concélébration, acte liturgique communautaire*, dans *Les Questions liturgiques et paroissiales*, 34 (1953), pp. 9-14. — *La Maison-Dieu*, 35 (1953).

Pentecôte, de saint Pierre et de Noël, ce qui prouve une fois de plus que le jeudi saint n'appartenait pas aux grandes solennités liturgiques⁴⁶. Nous n'avons pas de document pour la concélébration du jeudi saint avant la fin du VII^e siècle. Le rite lyonnais pourtant connaît aussi, aujourd'hui, la concélébration vraiment sacerdotale⁴⁷.

La liturgie romaine, autant qu'elle nous soit connue, ne s'est pas arrêtée à cette considération qu'à la Cène Notre-Seigneur Jésus-Christ a fait de ses Apôtres les prêtres de la nouvelle alliance. Elle a plutôt, semble-t-il, voulu symboliser par la concélébration non consécatoire du jeudi saint le fait que, à la Cène, le Christ seul a consacré.

Ce qui est resté aujourd'hui de la concélébration ou de la messe communautaire du jeudi saint est bien négatif. Il n'est pas étonnant que la plupart des prêtres désirent un changement de discipline⁴⁸. Heureusement, ce qui est resté,

46. Michel ANDRIEU, *Les « Ordines Romani » du haut moyen âge* (= *Spicilegium Sacrum Lovaniense*, 33), Louvain, 1948, vol. II, pp. 95-96, 131 :

ORDO ROMANUS I, 88 : « Ut autem expleverint, surgit pontifex solus in canone; episcopi vero, presbiteri, diaconi, subdiaconi permanent inclinati » *vel* « Quem dum expleverint, surgit pontifex solus et intrat in canonem; episcopi vero, diaconi, subdiaconi et presbiteri in presbiterio permanent inclinati. »

ORDO ROMANUS III, 1 : « In diebus autem festis, id est pascha, pentecosten, sancti Petri, natalis domini, per has quatuor sollempnitates habent colligendas presbyteri cardinales, unusquisque tenens corporalem in manu sua et venit archidiaconus et porregit unicuique eorum oblatas tres. Et accedente pontifice ad altare, dextra levaque circumdant altare et simul cum illo canonem dicunt, tenentes oblatas in manibus, non super altare, ut vox pontificis valentius audiatur, et simul consecrant corpus et sanguinem domini, sed tantum pontifex facit super altare crucem dextra levaque. »

47. DENYS BUENNER, O.S.B., *L'ancienne liturgie romaine; le rite lyonnais*, Lyon-Paris, 1934.

48. Je ne dis pas que la plupart des prêtres désirent la concélébration ! Leur désir est de prendre part au sacrifice eucharistique vraiment comme prêtres selon leur caractère sacerdotal. Selon mon opinion, ce désir serait réalisé le plus convenablement le jeudi saint par la concélébration vraiment sacerdotale. Je m'oppose donc modestement à la réalisation de ce désir, telle qu'elle est proposée dans les *Ephemerides Liturgicae*, 67 (1953), pp. 197-198 : « L'Episcopato Salernitano Lucano riunito a Salerno nei giorni 5-6 marzo in Conferenza Straordinaria presenti tutti gli Eccellentissimi Ordinari sotto la presidenza dell'Ecc.mo Arcivescovo Primate : ... 1) La Santa Messa del Giovedì santo che vuol ricordare l'istituzione della SS. Eucarestia venga celebrata nel pomeriggio, ora della istituzione : *Vespere autem facto* — tramonto del sole — (il Sales pone le ore 18). 2) Al mattino venga

si peu que cela paraisse, est toujours une manifestation du caractère communautaire de la liturgie, de sorte que le fondement existe encore pour une réforme dans l'ancien sens de la communauté liturgique.

THÈSES A DISCUTER

En vous proposant au terme de ma conférence les thèses à discuter, je crains que vous ne trouviez trop belle et même utopique l'image que nous laisse l'étude de l'esprit ancien et l'histoire séculaire de la liturgie du jeudi saint. Comme à l'ordinaire, la théorie, les livres, les conférences, les congrès mettent en lumière un idéal, tandis que la vie fait le plus souvent mauvaise figure dans la réalisation concrète. Nous pouvons pourtant travailler avec espoir pour que notre temps réalise, aussi parfaitement que le permettront les circonstances et les limites de la capacité humaine, cet idéal que la science liturgique-historique nous fait entrevoir.

1. Pour mieux comprendre l'esprit et l'histoire de la liturgie du jeudi saint, il est nécessaire premièrement de remonter non seulement jusqu'à l'ancienne liturgie de Rome, mais aussi et principalement jusqu'à *la vie liturgique à Jérusalem*, et deuxièmement de considérer comme l'idéal en Occident, non pas la liturgie grégorienne, mais plutôt la liturgie romaine comme elle était célébrée en Gaule, c'est-à-dire la liturgie selon *les traditions gélasiennes*.

2. *Le jeudi saint et le vendredi saint constituent une fête unique dans une unité parfaite.* Le thème historique de ces deux jours est la passion et la mort de Jésus-Christ, selon leur développement chronologique du Cénacle au tombeau et dans les perspectives de la résurrection. Pour cette raison :

a) *L'heure qui convient à la messe commémorative de la Cène est le soir du jeudi saint.*

b) Dans le corps des cérémonies propres au thème histo-

concesso a tutti i Sacerdoti la celebrazione della Santa Messa, da tutti desiderata per il ricordo della istituzione del Sacerdozio... »

rique du jeudi saint, des cérémonies d'une autre espèce ne trouvent point leur place. Une *messe chrismale spéciale* au matin du jeudi saint dans les églises cathédrales selon l'ancienne tradition gélasienne serait cependant souhaitable. De même, une *simplification* des cérémonies actuelles du saint chrême et des saintes huiles. De même si l'on revenait à la sobriété de l'ancienne consécration et de la bénédiction romaines, le rite se trouverait mieux adapté à la mentalité moderne.

3. L'esprit propre du jeudi saint s'exprime bien par le mot latin *traditio* dans sa double signification française : *trahison* et *don de soi*. Autrement dit : le jeudi saint nous célébrons le mystère du Christ sous l'aspect de la *traditio*, le jeudi saint le thème dominant du mystère liturgique est la *traditio*.

4. Le *sacrifice eucharistique* est le don que le Christ fait de soi en opposition avec la trahison de l'homme; pour cette raison :

a) L'*anaphore* du jeudi saint demande dans la préface, le *Communicantes*, l'*Hanc igitur*, et le *Qui pridie*, des *textes propres*, à la manière des sacramentaires les plus anciens.

b) La *concélébration vraiment sacerdotale* (je ne prétends pas aborder la question de son cérémonial, en particulier le problème de la prononciation par tous du canon) conviendrait très bien au jeudi saint, non seulement parce qu'elle est une belle mise au relief du caractère communautaire de la liturgie, mais aussi parce que c'est à la Cène que Jésus-Christ a fait de ses apôtres des prêtres : *Hoc facite in meam commemorationem*. Dans la concélébration vraiment sacerdotale, la communauté des prêtres obéit à cet ordre de Notre-Seigneur et l'unité du pouvoir sacerdotal y est nettement exprimée dans la multitude des prêtres. Elle répondrait aussi convenablement à l'évolution actuelle de la théologie eucharistique et au désir profond des prêtres d'aujourd'hui.

c) De même, il convient que, le jeudi saint la *participation des fidèles* au sacrifice eucharistique se fasse avec le plus grand relief liturgique : l'*oblation* des fidèles au moment de l'offertoire et la *communion* parfaitement orga-

nisée selon les directives précises de l'encyclique *Mediator Dei et hominum*.

5. Il ne convient pas aujourd'hui de placer la synaxe liturgique du jeudi saint immédiatement après un repas profane ou une espèce d'agape. Cependant l'idée de substituer les cérémonies du *mandatum* à l'avant-messe commune demande considération : c'est une façon d'imiter plus fidèlement les événements de la dernière soirée de Notre-Seigneur. L'actuel rituel du *mandatum* nous paraît convenable avec, au début, l'évangile de saint Jean *Ante diem festum Paschae*, pour montrer que ce même soir la passion commence. Il serait souhaitable que l'on chante de ce chapitre 13, non seulement les versets 1-15, mais aussi les versets 16-30, pour montrer nettement l'opposition entre le « don de soi » du Christ au lavement des pieds, et le crime du traître.

Pour ce qui est des chants, l'introït *Nos autem* et le graduel *Christus factus* nous sont très chers. Si cependant les cérémonies du *mandatum* sont substituées à l'avant-messe, ces chants seront supprimés. Les spécialistes du chant grégorien admettront-ils que l'introït *Nos autem* soit employé comme offertoire et comme introduction à la synaxe liturgique, et le graduel *Christus factus* avec un psaume adéquat comme chant de communion ?

6. Étant donné que la messe du jeudi saint est le début de la grande célébration de la passion et de la mort du Christ, il conviendrait peut-être d'omettre la *conclusion de la messe* (postcommunion, etc.).

7. La *conservation de l'Eucharistie* après la messe du jeudi saint jusqu'à la communion du vendredi saint doit être maintenue, parce qu'elle est une survivance vénérable. De plus, elle donne lieu à des *exercices de piété* entre la messe du jeudi saint et la fin des cérémonies du vendredi saint, surtout pendant la nuit de souffrance de Jésus-Christ. Les fidèles aiment à méditer la passion en présence de Jésus dans son saint Sacrement. Il serait désirable que des directives discrètes soient données pour ces exercices sans cependant porter préjudice à la liberté et à la spontanéité de la dévotion : on pourrait facilement composer une liste de lectures scripturaires, d'hymnes, de prières adaptées; évi-

demment l'Évangile de saint Jean, ch. 13, v. 31 — ch. 17, n'y sera pas oublié.

Pendant ce temps de méditation et de prière non seulement on conservera l'Eucharistie avec la dignité qui convient, mais aussi, autant que possible, le clergé organisera des *cérémonies publiques*, de sorte que l'Église reste en permanence spirituellement présente auprès de Jésus dans le Sacrement de sa passion.

8. La célébration du jeudi saint commençant le soir, l'*office divin* du jeudi pourrait être simplifié à la manière des fêtes du Carême; les complies sont superflues. Pendant la nuit du jeudi au vendredi saint, les matines auront opportunément le caractère d'une *vigile* dans laquelle l'Évangile de saint Jean, ch. 13, v. 31 — ch. 17, aura la place principale.

9. Si les cérémonies du saint chrême et des saintes huiles sont éliminées de la célébration propre du jeudi saint, le *mélange actuel de gravité, de tristesse, d'allégresse et de joie* ne semble plus être à sa place. Par exemple, ne pourrait-on pas changer la couleur blanche contre la couleur violette?

CONCLUSION

Beaucoup de questions restent ouvertes. Par exemple, on peut discuter longuement comment la concélébration vraiment sacerdotale sera organisée dans les diverses circonstances, comment doit se faire le lavement des pieds, etc. De propos délibéré, nous n'avons pas traité les particularités des rites ni porté notre attention sur les multiples difficultés que la vie pratique peut soulever contre la réalisation d'un jeudi saint idéal. Si nous nous laissions absorber par les difficultés de détail et les circonstances accidentelles, nous n'aboutirions jamais à aucune conclusion. Au contraire, quand on a bien compris la réalité profonde d'une chose, et qu'on l'estime à sa juste valeur, on est prêt à l'accueillir et à surmonter les obstacles.

En finissant je voudrais proposer à votre méditation l'o-

raison *ad populum* de la messe du soir du jeudi saint dans le sacramentaire gélasien ancien :

« *Praesta, quaesumus, Domine, ut sicut de praeteritis ad nova transimus, ita, vetustate deposita, sanctificatis mentibus innovemur*⁴⁹. »

HERMAN SCHMIDT, S. J.

Discussion sur le jeudi saint

Le P. Reinhold (Sunnyside, U.S.A.) prend d'abord la parole pour rappeler que son rapport ne se plaçait pas du tout sur le terrain de la science, mais sur celui de la pastorale.

Puis Dom Botte (Mont César, Louvain) fait les observations suivantes sur le rapport du P. Schmidt.

1. Dans des synthèses de ce genre il est normal que l'état fragmentaire de la documentation oblige à des hypothèses, mais une réforme doit se fonder seulement sur ce qui est certain, et laisser de côté les vues personnelles. Par exemple, il n'est pas prouvé que le développement de la liturgie du jeudi et du vendredi saints ait été guidé par le réalisme historique et le désir de reconstituer les événements de la Passion. Ce développement a obéi plutôt au besoin d'explicitement ce qui était déjà contenu dans la vigile pascale, noyau de la semaine sainte. C'est pourquoi précisément il est désirable que tous les fidèles puissent assister à toutes les fonctions du triduum, ce qui sera rendu plus facile si ces fonctions ont lieu le soir.

L'insertion du lavement des pieds dans l'avant-messe du jeudi saint risquerait également de distraire de l'objet principal de ce jour liturgique.

2. Il ne semble pas à propos de donner de nouveaux développements au culte de la présence réelle en ce jour : le jeudi saint veut commémorer l'institution du sacrifice et cela suffit.

49. *The Gelasian Sacramentary*, 1894, p. 73.

3. Qu'on n'insiste pas trop sur le jeudi saint commémoration de la *traditio*, comme fait le P. Schmidt en s'inspirant certainement de Baumstark. On arriverait à une « fête d'idée »¹ comme est la fête de la Trinité, qui est la première du genre. Mais Noël et Pâques ne sont pas des idées, ce sont des mystères, qu'il faut laisser dans leur plénitude et leur totalité. Pour la même raison Dom Botte ne souhaite pas qu'on accentue le caractère de tristesse du jeudi saint, en plaçant plus tôt la consécration des saintes huiles. La Passion n'est pas un mystère de tristesse : *Beatissima Passio*, l'appelle saint Ambroise et répète le canon.

Le P. Jungmann, S. J. (Innsbruck), intervient pour qu'on ne souligne pas trop la différence entre le jeudi et le vendredi saints : en cela il s'associe à Dom Botte. La distinction s'exprime déjà suffisamment dans les psaumes des Ténèbres, fériaux le jeudi, propres et donc festifs le vendredi et le samedi. En effet le triduum ne commence pas le jeudi mais le vendredi, le jeudi en étant comme le prélude : *triduum sacratissimum Domini crucifixi, sepulti, resuscitati*². Le P. Reinhold a raison de dire que la célébration eucharistique est ce qu'il y a de plus important dans le jeudi saint. Il serait bon de souligner son importance par une vraie concélébration et non pas seulement par la communion des prêtres : c'était d'ailleurs la forme primitive de la liturgie du jeudi (*natale calicis*). L'on supprimerait au contraire la procession au « Sépulcre », qui date du bas moyen âge. L'aspect de tristesse du jeudi saint est inconnu de l'Église ancienne : c'est lorsque la vigile pascale a été célébrée le samedi que l'idée de la Passion a commencé à paraître dès le jeudi.

Le professeur Schnitzler (Cologne) critique à son tour la *traditio* comme dominante du jeudi saint. Aux trois aspects énumérés par le P. Schmidt (*traditio Judae, traditio Domini sui ipsius, traditio mysteriorum Domini in verbo et in sacramento*) la foi et la piété en joignent un quatrième : le chrétien *tradit seipsum Domino*. De toute façon *traditio* est un sujet utile pour la méditation, ce n'est pas l'idée directrice de la liturgie : l'Église ancienne n'a pas connu le culte des idées.

1. Cf. B. BOTTE, *Le cycle liturgique et l'économie du salut*, dans *La Maison-Dieu*, 30 (1952, II), pp. 63-78. Sur Baumstark, cf. surtout la p. 70.

2. Ep. 55, 24 (P. L., 33, 215).

Le professeur Haag (Lucerne) soumet au P. Schmidt deux remarques :

1. Il convient de souligner l'unité primitive du jeudi et du vendredi, qui associe le sacrifice non sanglant et le sacrifice sanglant. Nous continuons à marquer cette unité en disant au canon *qui pridie quam pateretur*. Les liturgies orientales disent même à cet endroit « dans ce même jour où ».

2. On hésite à souhaiter avec le P. Schmidt l'insertion du lavement des pieds dans la messe au prix d'un abandon de la structure habituelle de l'avant-messe. Il ne faut pas viser à reconstituer et répéter les actions du Christ : le lavement des pieds était dans les coutumes orientales, mais aujourd'hui il serait peu sympathique à beaucoup de gens.

Le P. Gy, O. P. (Le Saulchoir-Paris), signale pour la France plusieurs usages liturgiques populaires :

1. Le *mandatum* subsiste dans un certain nombre de paroisses de régions chrétiennes. Comme les enfants ne vont pas à l'école le jeudi, le curé peut les réunir dans l'après-midi, leur raconter l'évangile du lavement des pieds d'une façon adaptée à leur âge, et laver les pieds des enfants de chœur; au besoin, l'on chante un ou deux cantiques appropriés. Ailleurs le lavement des pieds est réservé après le repas du soir, et ce sont les militants des différents mouvements d'Action catholique qui l'accomplissent, mais il n'a pas lieu nécessairement chaque année.

2. Beaucoup de paroisses connaissent, un des soirs de la semaine sainte, la cérémonie de la vénération de l'autel, prescrite en certains diocèses par le Supplément particulier au Rituel romain, répandue ailleurs par le mouvement liturgique. Les fidèles viennent processionnellement baiser l'autel, après qu'un prêtre a expliqué la signification de l'autel chrétien; pendant la procession l'on chante des cantiques appropriés en langue vulgaire.

3. Dans certains diocèses, on a commencé à donner au voyage des saintes huiles, depuis la cathédrale jusqu'aux paroisses, la forme d'un véritable pèlerinage : une délégation de la paroisse se rend à la cathédrale pour chercher les huiles et les rapporter, parfois à pied; la paroisse accueille les huiles à l'église au cours d'une célébration, le jeudi soir³.

Mgr Bondioli (Salo) s'inquiète de ce que deviendra la visite traditionnelle des fidèles au reposoir⁴ si la messe du jeudi saint

3. Cf. *La Maison-Dieu*, 12, pp. 109-121; 19, pp. 115-118.

4. Il y a lieu de ne pas oublier, à propos des discussions sur la

est reportée au soir. Il faudrait trouver le moyen de concilier les deux, car ce serait une erreur pastorale d'abandonner la visite au reposoir, pratique louable qui marque dans la piété du peuple.

Au contraire, Mgr Guano (Rome) se demande si, en plaçant la messe le soir, on ne rendrait pas service à la dévotion au reposoir : cela permettrait de donner à la visite un caractère plus sérieux, alors que dans les villes elle devient quelquefois une occasion de faste mondain. Rien n'empêcherait du reste de continuer l'adoration pendant la nuit et même pendant la matinée du vendredi.

Par ailleurs, il serait opportun de rappeler aux chrétiens l'antique Réconciliation des pénitents qui avait lieu le jeudi saint. Plus personne n'y pense, même dans la prédication de Carême.

En concluant, le P. Schmidt rappelle que le *triduum sacrum* commence le jeudi soir. Il fait aussi remarquer que si le vendredi saint comporte deux aspects, l'un de tristesse, l'autre de joie et de triomphe, on tend trop, actuellement, à éliminer le premier de ces aspects.

liturgie des jeudi et vendredi saints, que des termes à peu près semblables désignent des formes de dévotion eucharistique assez profondément différentes d'un pays à l'autre.